



Autorisations parentales

Année scolaire 2018-2019

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Classe :

Date de naissance :

Fréquentation du restaurant scolaire :

- Mon enfant mangera tous les jours à la cantine.
Pour rappel, vous devrez prévenir le jour d'école précédent et par écrit pour annuler un repas.
- Mon enfant mangera de manière occasionnelle à la cantine.
Pour rappel, vous devrez compléter une grille d'inscription chaque mois.
- Mon enfant ne mangera jamais à la cantine.
En cas d'exception, vous devrez prévenir le jour d'école précédent et par écrit pour commander un repas.

Autorisation pour le droit à l'image :

- J'autorise l'équipe éducative à photographier mon enfant dans le cadre des activités de l'école.
L'école Saint Pascal à Ossé-Chateaugiron pourra diffuser ces photos ou vidéos dans le cadre d'articles de presse, de documents internes, pour la plaquette de l'établissement, le site internet de l'école, ...
- Je n'autorise pas l'école à photographier mon enfant.



Signature des parents :

Autorisation pour les sorties scolaires :

Je soussigné(e) autorise mon enfant :

- à participer à toutes les sorties et activités sportives et culturelles de l'école,
- à participer aux séances de natation (à partir de la classe de CP).

Pour toute dispense de piscine, même occasionnelle, merci de fournir un certificat médical.

Les enfants dispensés de piscine doivent être présents à l'école et sont alors pris en charge par un autre enseignant.



Signature des parents :

Autorisation pour les déplacements à la cantine :

Madame, monsieur autorise(nt) leur enfant à se rendre à pied à la cantine,

Votre enfant sera accompagné par le personnel de l'école.



Signature des parents :

Autorisation pour venir chercher l'enfant après la classe :

Madame, monsieur

Autorise(nt) : Mme, Mlle ou Mr :

Mme, Mlle ou Mr :

Mme, Mlle ou Mr : à venir chercher leur enfant après la classe.

En dehors de ces personnes, une autorisation écrite est obligatoire et une pièce d'identité pourra être demandée.



Signature des parents :



Autorisations parentales

Année scolaire 2018-2019

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Classe :

Date de naissance :

Autorisation pour rentrer seul après la classe :

Je soussigné(e) autorise mon enfant à sortir seul de l'école :

- à 11h45, lundi mardi jeudi vendredi
- à 16h30, lundi mardi jeudi vendredi après la classe
- à 17h30, lundi jeudi après l'étude

Une autorisation par enfant est nécessaire. Sans autorisation, aucun enfant ne peut quitter l'école seul.

Je dégage l'école de toutes responsabilités en cas d'accident sur le trajet.



Signature des parents :

Attestation Responsabilité civile et Individuelle accident :

Je soussigné(e) certifie que mon enfant bénéficie des garanties suivantes :

Responsabilité civile par un contrat avec la compagnie pour les dommages qu'il pourrait causer à autrui.

Je m'engage à prévenir l'école de toute modification, suspension ou résiliation de ces garanties.

Pour l'individuelle « accident » ,

▪ L'école assure tous les élèves en individuelle accident. Cette assurance scolaire couvre votre enfant contre tout accident corporel dont il pourrait être victime dans le cadre scolaire, à la maison, sur le trajet, pour les activités du mercredi, pour le centre aéré ...

Ces garanties sont acquises pour les activités scolaires et périscolaires tout au long de l'année scolaire.

Délégation de pouvoirs en cas d'urgence :

Je soussigné(e), responsable légal de

autorise le chef d'établissement ou, en son absence, l'enseignant ayant délégation, à prendre, en cas d'urgence, toutes décisions de transport, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale jugées indispensables pour le médecin appelé, en raison de l'état de santé de mon enfant.

Cette autorisation vaut, en particulier, en cas d'impossibilité soit de me joindre (ou de joindre mon conjoint), soit d'obtenir l'avis de notre médecin de famille.

n'autorise pas le chef d'établissement ou, en son absence, l'enseignant ayant délégation, à prendre, en cas d'urgence, toutes décisions de transport, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale jugées indispensables pour le médecin appelé, en raison de l'état de santé de mon enfant.



Signature des parents :



Tout changement (situation familiale, adresse, n° de téléphone, santé...) devra être signalé le plus rapidement possible.